

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 12 janvier 2016 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères)

suivant(e)s :

Ginette Moreau	Claude Simard
Roger Bélanger	Paul-Éloi Dufresne
Lucie Fréchette	Absence : Denise Lauzière

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

16.01.1

Ouverture de la séance ordinaire du 12 janvier 2016

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

16.01.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2016

Il est proposé par madame Ginette Moreau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :
Présence et quorum.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 1 et 15 décembre 2015.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
- 5.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation.

6. AVIS DE MOTION

- 6.1 Changement de zonage – 16-848-20 (Clinique)

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

- 7.1 Règlement 15-848-19 - Ajout d'usages à la zone C-5.
- 7.2 Règlement d'emprunt – 15-891 – Camion échelle.

8. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 8.1 Adoption des comptes à payer pour décembre 2015.
- 8.2 Programme Changez d'Air.
- 8.3 Approbation du budget 2016 pour l'OMH.
- 8.4 Achat de céramique – Salle du Conseil.
- 8.5 Avenant #3 – BPR – Rue Taylor.

9. ADJUDICATION DE CONTRAT

- 9.1 Réparation des poteaux et ancrages – Terrains de tennis.

- 9.2 Contrat – Système d'enregistrement pour la Cour municipale.
- 9.3 Entretien ménager – Bureaux municipaux – Poste S.Q.

10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 10.1 PIIA – Développement Papineau.
- 10.2 Nomination des membres du CCU.
- 10.3 Adoption du calendrier des rencontres du CCU.

11. **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 11.1 Adoption des priorités 2016 – 2017 du CSP.
- 11.2 Plan de sécurité civile.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU
CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 12. VARIA
- 13 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 janvier 2016.
- 14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 2 février 2016 À 19 HEURES.

Adopté

16.01.3 Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour
- Aucune intervention.

16.01.4 Adoption des procès verbaux des 1^{er} et 15 décembre 2015
Il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des 1^{er} et 15
décembre 2015 tel que présentés.

16.01.5 Dépôt de documents
16.01.5.1 Dépôt du procès verbal du CCU.
16.01.5.2 Dépôt du procès verbal de l'assemblée publique de
consultation.

16.01.6 Avis de motion

16.01.6.1 16-848-20 – (Clinique).

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine
séance du Conseil, un amendement au règlement de zonage (09-
848) portant sur :

« Usages, spécifiquement autorisés » est modifié afin d'y ajouter
l'usage «Clinique médicale» dans la zone CV-2.

Sera présenté pour adoption.

16.01.7 Adoption de règlement

16.01.7.1 15-848-19 ajout d'usage dans la zone C-5.

ATTENDU QUE Le 3 novembre 2015, le projet de règlement P1-
15-848-19 visant l'ajout d'usages «garde de
chevaux» dans la zone R-1 et «industrie
artisanale» dans la zone C-5 a été adopté par le
Conseil municipal;

ATTENDU QU' En date du 1^{er} décembre 2015, l'assemblée publique de consultation dudit règlement a été tenue;

ATTENDU QUE Le 1^{er} décembre 2015, le projet de règlement P2-15-848-19 a été adopté;

ATTENDU QUE La disposition visant un ajout d'usage dans la zone R-1 afin de permettre la garde de chevaux a été abandonnée parce qu'elle n'était pas conforme au règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

ATTENDU QU' Une dispense de lecture de ce règlement a été donnée par les membres du Conseil présents, ces derniers ayant tous déclarés en avoir reçu copie au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte le règlement 15-848-19 afin de permettre l'usage «industrie artisanale» dans la zone C-5.

Adopté

16.01.7.2 Règlement 15-891 autorisant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie usagé.

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 15-891 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie usagé.

Adopté

16.01.8 Finance et administration

16.01.8.1 Comptes à payer pour décembre 2015.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de décembre 2015;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour décembre 2015 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

16.01.8.2 DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! »

ATTENDU QUE Les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

- ATTENDU QUE Le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;
- ATTENDU QUE L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;
- ATTENDU QUE L'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;
- ATTENDU QUE L'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;
- ATTENDU QUE Ce programme se déroule en deux phases;
- ATTENDU QUE La première phase était ouverte à toute la population du Québec et se terminait après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;
- ATTENDU QUE La participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2016, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 50 poêles remplacés.

Adopté

16.01.8.3

Approbation des prévisions budgétaires 2016 pour l'OMHW.

- ATTENDU QUE Le directeur général de l'Office municipal d'habitation de Waterloo a déposé, le 9 décembre 2015, les prévisions budgétaires pour l'année 2016;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo contribue annuellement à un montant de 10% du déficit d'opération desdites prévisions budgétaires.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Waterloo, pour l'ensemble de son complexe immobilier comme suit :

Revenus prévus :	674 374 \$
Dépenses prévues :	1 423 486 \$
Déficit à répartir :	(749 112 \$)
Contribution de la Ville 10% :	74 911\$

Adopté

16.01.8.4

Achat de céramique pour la salle du Conseil.

ATTENDU QUE Lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015, une résolution octroyant le contrat de pose de céramique dans la salle du Conseil était adoptée;

ATTENDU QUE Ce contrat n'incluait pas l'achat de la céramique, du mortier et des bordures.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise l'achat de céramique, mortier et bordures auprès de Surplus Malouin Inc. pour un montant de 9 012.18 \$, taxes incluses.

Adopté

16.01.8.5

Avenant #3 – BPR – Rue Taylor.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 1^{ier} octobre 2013, avait mandaté BPR Infrastructure inc. afin de procéder à la réalisation des plans et devis détaillés et à la surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taylor pour un montant de 109 966,50\$ avant taxes;

ATTENDU QU' En cours de chantier, il a été nécessaire de certains ajouts et/ou modifications au projet initial et que ceux-ci ont nécessité un délai de réalisation additionnel;

ATTENDU QUE Des imprévus en été rencontrés en chantier, ce qui a causé un certain retard;

ATTENDU QUE Selon les termes du contrat, une période de 8 semaines était accordée à l'entrepreneur pour la réalisation des travaux. Cette période se terminait le 13 novembre 2015, celle-ci a été dépassée de quinze jours, aussi nous devons prévoir une seizième journée pour les essais, la calibration et approbation de la vanne murale au déversoir;

ATTENDU QUE Les coulées de béton et la compaction des fondations ont été réalisées en plusieurs petites sections, des visites additionnelles par le laboratoire ont été requis pour le contrôle de ces items;

ATTENDU QU' Il est à noter que la grande majorité de ces frais additionnels ont été ou seront retenue au contrat de l'entrepreneur.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte l'offre de service de BRP infrastructure inc. pour les ajouts et modifications au projet initial, ainsi que la surveillance additionnelle au montant de 16 640\$ plus taxes.

Que le Conseil accepte également l'offre de BRP infrastructure inc. au montant de 1 500\$, plus taxes, pour les visites additionnelles du laboratoire. Incluant les visites et analyses pour la couche de pavage finale qui sera réalisée en 2016.

En conclusion, le Conseil municipal accepte l'offre de BRP infrastructure inc. au montant total de 20 856,47\$ taxes incluses.

Adopté

16.01.9

Adjudication de contrat

16.01.9.1

Ancrage et poteaux pour filets – Terrains de tennis.

ATTENDU QUE Les terrains de tennis ont besoin de nouveaux ancrages pour leurs filets;

ATTENDU QUE PC Court a déposé une soumission à cet effet, pour huit bases d'ancrage, comprenant les matériaux et la main-d'œuvre, pour un montant de 5 518.80 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal mandate PC Court afin de procéder au remplacement des ancrages pour les poteaux des filets de tennis, pour un montant total de 5 518.80 \$.

Adopté

16.01.9.2

Reconduction du contrat avec Comdic.

ATTENDU QUE Le fonctionnement de la Cour municipale nécessite l'utilisation d'un appareil d'enregistrement numérique;

ATTENDU QUE La Ville détient un contrat de service pour support aux utilisateurs et l'entretien de cet appareil avec la firme Comdic;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de reconduire ce contrat pour la période du 29 janvier 2016 au 29 janvier 2017.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo reconduise le contrat de service qu'elle détient avec la firme Comdic pour le support aux utilisateurs et l'entretien de l'enregistreur numérique de la Cour municipale pour un montant de 1 032.48 \$ taxes incluses.

Adopté

16.01.9.3

Entretien ménager – Bureaux municipaux – Poste S.Q.

ATTENDU QUE Le contrat d'entretien ménager pour les bureaux municipaux et le poste de la S.Q. arrive à son terme;

ATTENDU QUE M. Marc Cournoyer a demandé à dix (10) entrepreneurs offrant ce type de service de lui fournir des soumissions;

ATTENDU QUE Seulement trois (3) ont répondu à l'appel d'offres, savoir :

Modern Concept d'entretien pour un montant de 59 878.98 \$, taxes incluses;
Gestion RV (Qualinet) pour un montant de 109 456.20 \$, taxes incluses;
Les Multi Services Denis pour un montant de 55 188.00 \$, taxes incluses.

ATTENDU QUE Suite à l'évaluation de conformité des documents reçus, un seul des entrepreneurs a présenté une soumission conforme.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal octroie à Modern Concept d'entretien le contrat d'entretien des bureaux municipaux et du poste de la S.Q. pour un montant de 59 878.98 \$, incluant les taxes.

Adopté

16.01.10

Aménagement et urbanisme

16.01.10.1

Demande PIIA, architecture, 18, rue de Papineau.

ATTENDU QUE Le service d'urbanisme a reçu une demande de permis pour la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sur le lot # 4 803 517, rue Papineau, n° civique 108, dans la zone R-53, qui est assujettie au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE La demande est accompagnée des plans de construction ainsi que des éléments de revêtement qui ont été analysés par les membres du CCU;

ATTENDU QUE Les revêtements proposés sont : déclin de vinyle, un élément de maçonnerie de type briques à l'entrée principale de la façade et le

revêtement de toiture sera un bardeau d'asphalte;

ATTENDU QUE L'architecture respecte les exigences du règlement sur les PIIA et s'intègre bien au cadre bâti existant du voisinage;

ATTENDU QUE Le choix des couleurs et les échantillons des revêtements n'étant pas encore reçus à la municipalité, les membres du CCU verront à en faire l'analyse à une date ultérieure.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte les plans d'architecture pour le bâtiment prévu sur le lot # 4 803 517.
Le choix des revêtements et des couleurs se fera à une date ultérieure.

Adopté

16.01.10.2

Nomination par le Conseil municipal des membres du CCU.

ATTENDU QUE Le règlement 86-483 et ses amendements stipulent que le conseil doit, par résolution, nommer annuellement les membres du comité consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU QUE Les membres citoyens suivants désirent toujours demeurer au sein du comité : monsieur Yvon Lemire, monsieur Pierrick Robitaille et monsieur Daniel Boivin;

ATTENDU QUE Les membres conseillers suivants désirent toujours demeurer au sein du comité : madame Lucie Fréchette et monsieur Roger Bélanger;

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal agira comme secrétaire régulier du comité sans droit de vote.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu unanimement :

Que la ville de Waterloo maintienne la nomination des personnes précédemment citées comme membres à part entière du comité consultatif d'urbanisme et que l'inspecteur municipal agisse comme secrétaire régulier du comité.

Adopté

16.01.10.3

Calendrier des rencontres du Comité consultatif en urbanisme.

ATTENDU QUE Le Comité consultatif en urbanisme a déposé son calendrier de rencontre devant le Conseil municipal;

ATTENDU QUE Ce dernier doit procéder à l'approbation dudit calendrier.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal approuve le calendrier des rencontres des membres du CCU, tel que présenté.

Adopté

16.01.11

Comité de sécurité publique

16.01.11.1

Priorités 2016 - 2017.

ATTENDU QUE Les municipalités membres de la MRC de La Haute-Yamaska soumettent, chaque année, une liste de sujets à prioriser dans le cadre du comité de sécurité publique;

ATTENDU QUE Les sujets retenus pour l'année 2015-2016 sont les suivants :

- Accroître les activités de sécurité routière pour faire respecter les arrêts et les limites de vitesse dans les secteurs névralgiques et les zones scolaires;
- Accroître la surveillance dans les parcs pour prévenir le vandalisme et l'intimidation ainsi que dans les quartiers et zones industrielles;
- Améliorer les programmes d'intervention auprès des jeunes et des organismes;
- Surveillance des véhicules hors route;
- Poursuivre la vérification de la circulation des camions lourds dans les zones prohibées et la vérification de routine auprès des véhicules et des silencieux de motos et autos;
- Surveiller les traverses piétonnières.
- Informer et encadrer les utilisateurs d'aides à la mobilité motorisées (triporteurs et quadri-porteurs);
- Maintien de priorités ponctuelles.

ATTENDU QUE Le comité de sécurité publique doit recevoir ladite liste de priorité par voie de résolution.

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu unanimement :

Que le conseil municipal adopte la liste de priorités à être soumise au comité de sécurité publique de la Haute-Yamaska.

Adopté

16.01.11.2

Plan de sécurité civile.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient un plan de sécurité civile établissant les rôles de chacun et les démarches à appliquer en cas de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE Ce plan doit être mis à jour étant donné que certains membres du personnel ont été remplacés et que la notion de sécurité est également différente de ce qu'elle était lors de l'élaboration du plan initial;

ATTENDU QUE Mme Josée Boudreault, Consultante en sécurité civile a déposé une offre de service en ce sens, lequel comprend, entre autre, la bonification du plan actuel et la révision des missions;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, dans ses objectifs budgétaires, avait prévu un montant de 6 000 \$ pour 2016, afin de mettre à jour son plan de sécurité civile.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal octroie à Mme Josée Boudreault le mandat de procéder à la bonification du plan de sécurité civile, à la préparation d'ateliers d'introduction et la révision des missions pour un montant total de 6 000 \$ plus taxes.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

16.01.12

Varia

16.01.13

Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Paul-Éloi Dufresne, la séance ordinaire du 12 janvier 2016 est levée à 19H18.

16.01.14

Prochaine assemblée

Mardi, le 2 février à 19 heures.

Maire

Greffier